Page des associations

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **- (1995)**

Heft 70

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

page des associations

Union des Associations Suisses de France

Message de Nouvel An du Président

☛ Ce mois-ci est l'instant des échanges de vœux, de joie et de bonheur. Le bonheur, c'est savoir ce que l'on veut et le vouloir passionnément.

Alors, permettez-moi au seuil de 1995 de vous souhaiter une Bonne et Heureuse Année. Tous mes voeux de bonheur, aussi de santé pour vous, vos familles et vos associations. Une pensée et l'espoir d'un havre de paix dans certaines parties du monde touchées par de perpétuels bouleversements. Je souhaite que cette nouvelle année s'annonce sous les meilleurs auspices.

Que de bons moments à passer ensemble. Notre action UASF, comme nous vous l'avons déjà annoncé, sera d'aller dans le sens du développement, d'échanges, de rencontres, de dialogues... Je souhaite également qu'elle soit une grande saison d'amitié.

Au cours de ces derniers mois, j'ai pu rencontrer bon nombre de responsables d'associations grâce à l'appui et à la coopération des Consuls. Il me tient à coeur de leur réitérer, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont apporté une aide efficace et décisive, mes remerciements et félicitations pour ces rencontres sur place qui ont été riches d'enseignement. Comme j'ai pu déjà le mentionner: «pour que nos associations s'épanouissent davantage, l'idée doit se faire agissante, de même qu'il n'y a d'action que nourrie de réflexion». Ainsi, je rajouterai: «on ne subit pas l'avenir, on le construit!...».

Ce premier semestre passé au service des Associations Suisses de France est avant tout le fruit d'un travail d'équipe. Bien que limités par le temps, avec leur sensibilité et leur coeur, les membres du Bureau mettent tout en oeuvre pour vous apporter une impulsion, une synergie, une volonté de réussite dans notre mission. Je ne voudrais pas manquer de leur renouveler ici mes remerciements pour leur engagement et leur dévouement au service de l'UASF. Avec vous, ensemble, nous souhaitons le développement des associations, sous toutes ses formes en respectant votre éthique de responsabilité et d'autonomie.

Toujours dans ce contexte, je puis vous signaler que le Congrès de l'Union des Associations Suisses de France est fixé aux 26, 27 et 28 mai 1995 à Bordeaux sous la présidence d'honneur de S. Exc. Monsieur Edouard Brunner, Ambassadeur de Suisse en France. Ce congrès sera ouvert à tous les Suisses de France, membres ou non de nos associations (excepté pour la partie statutaire). D'ores et déjà, je vous invite à réserver ces dates pour lesquelles un programme complet et détaillé sera adressé aux associations en temps utile. Il sera également publié dans la Revue Suisse et le Messager Suisse. Nous espérons que vous serez nombreux à y participer et à diffuser cette information dans vos associations.

«L'union fait la force»... Soyez celle de l'UASF!...

Dans l'attente de cette heureuse perspective, Bonne et Heureuse Année à toutes et à tous. ✍

Jean-Marie Borloz, Président

Anciens de Lausanne et Zurich

☛ Par le nombre de ses membres, l'Association Française des Anciens Élèves des Écoles Polytechniques de Lausanne et Zurich (AFLZ) est certainement l'une des plus importantes «sociétés» à parenté helvétique de ce pays. Indépendamment d'un annuaire de plus de deux mille noms d'anciens élèves des deux écoles résidant en France ou désireux de se rattacher à l'AFLZ, elle édite tous les mois un bulletin (La lettre de l'AFLZ) qui comporte non seulement des fiches pratiques (offres/demandes d'emploi, proposition de rachat d'affaires ou de prises de participation) mais aussi une série de brèves sur un thème donné. C'est ainsi que la Lettre de novembre 94 est consacrée à l'architecture. On sait la réputation des deux écoles à ce sujet et l'on est heureux de lire dans ces lignes les noms de Paul Chemetov, professeur à l'EPFL, réalisateur de tant de vastes projets (le Ministère des Finances à Paris, ...) et créateur de «Phénix 2000», la maison individuelle de 100 m2 à 4.000 FF le mètre carré, et ceux de Philippe de Vilmorin et Jean-Yves Arrivetz, vedettes montantes du métier. ✍

Contacts

☛ Les rencontres avec les responsables d'associations amorcées l'automne dernier par le Président Jean-Marie Borloz [1] se poursuivent et vont se multiplier au cours du premier trimestre de 1995. La boucle sera fermée, cela va sans dire, avant le Congrès de Bordeaux. Le 20 décembre dernier, Jean-Paul Aeschlimann, secrétaire de l'UASF, était à Marseille; Élisabeth Etchart, vice-présidente, sera le 21 janvier à Annecy et le 18 mars 1995 à Lyon. Roger-Claude Rebetez, vice-président, présidera une réunion régionale à Dijon, alors que le président Borloz accompagné du trésorier Paul Chevalley seront reçus à Besançon et Paris au cours du premier trimestre, M. Borloz visitant également Nice à la même époque. ✍

[1] voir nos numéros de novembre et décembre 1994

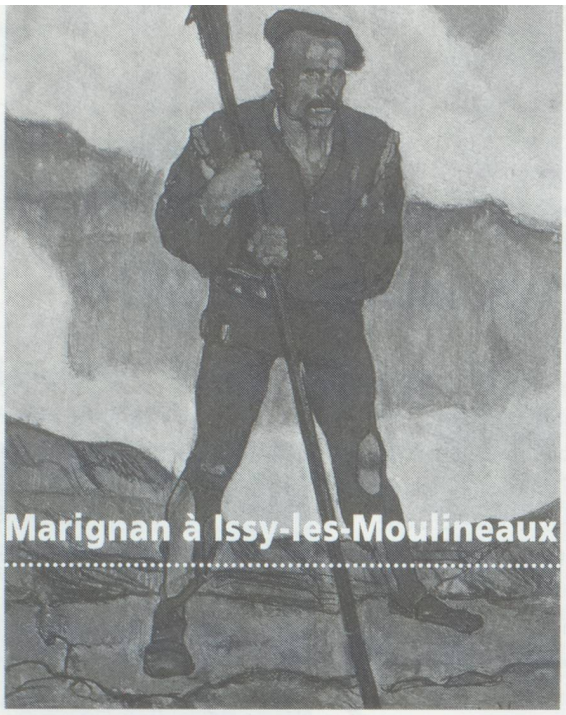

Marignan à Issy-les-Moulineaux

☛ Madame Jacques Landolt et les Présidents de la Maison Suisse de Retraite et de la Société Helvétique de Bienfaisance, MM. Pierre-Maurice Mathey et Arnaud de Weck, avaient eu l'heureuse idée de convier différents amis et membres de la communauté suisse de Paris à une conférence de M. Jean-René Bory, le distingué directeur du Musée des Suisses de l'Étranger. Auteur d'un remarquable ouvrage couronné par l'Académie Française, «Sang et Or de la Renaissance», l'historien ne pouvait que parler de cette période du XVème siècle et du début du XVIème qui marqua un tournant décisif dans l'histoire du monde et, pratiquement, la naissance des temps modernes. Avec un étonnant talent de conteur, Jean-René Bory nous déroule les bandes de sa lanterne magique. Loin de nous de pouvoir résumer un tel jaillissement de faits, de portraits, d'anecdotes pittoresques, car l'homme est inépuisable, semble-t-il, l'humour côtoyant les images les plus graves et aussi les plus sanglantes. Conservons la mémoire de quelques évocations qui nous frappèrent. La place de la Suisse, tout d'abord, passant péniblement des huit aux treize cantons, mais sans nul doute principale force militaire en Europe. Son alliance avec la France de Charles VII et de Louis XI, occupée par les Anglais, minée par les Bourguignons ; les traités qui autorisaient les Suisses à circuler librement sur le territoire français (les Français eux-mêmes devant demander sauf-conduit), ce qui permit à nos compatriotes de commencer leur petite fortune commerciale ; le rôle des Suisses pour débarrasser la France des Armagnacs, l'arrivée à Rome des confédérés illuminant la ville de leurs torches et terrorisant les habitants avec leurs bannières ornées de bêtes sauvages à la gueule menaçante ; l'alliance sacrilège sous l'influence du cardinal valaisan Mathieu Schiner avec le Pape Jules II contre l'ancien allié, la France, au prétexte que le triste Louis XII n'avait pas tenu ses promesses ; l'installation par les Suisses de la dynastie Sforza à Milan, les Français ayant été battus à Novare, mais aussi la désunion due aux cantons occidentaux qui signaient une paix séparée avec les Français et, enfin, Marignan, dernier sursaut. Les Suisses maîtrisaient mal l'artillerie, ils durent se battre un contre trois, ils quittèrent le champ de bataille en emportant armes, morts et blessés sans laisser une trace de leur défaite. Ils y gagnèrent l'admiration indéfectible de François Ier, ils obtinrent de conserver le Tessin, le Roi de France leur versa une importante indemnité en compensation de leurs malheurs, il régla toutes les dettes de ses prédécesseurs et offrit aux Confédérés cette paix perpétuelle, renouvelable périodiquement, qui préfigurait un peu l'idée européenne d'aujourd'hui.

Quelle belle soirée nous eûmes là, grâce à la SHB et la MSR. Un vin d'honneur suivit, au cours duquel des fonds furent recueillis pour les deux associations. L'histoire suisse passionne toujours.

Amis des autres associations, suivez l'exemple. Le Messager Suisse vous indiquera volontiers les coordonnées de quelques conférenciers potentiels. ✍

Droit à la nationalité

☛ **On sait qu'une loi organique récente permet aux enfants nés de mère suisse et de père étranger d'obtenir la nationalité suisse mais avec une restriction toutefois quant à la date de leur naissance. C'est ainsi que, dans certaines familles, des frères et sœurs peuvent ou ne peuvent pas acquérir la nationalité. La délégation de France au Conseil des Suisses de l'étranger a attiré l'attention à différentes reprises sur le caractère pour le moins insolite de ces dispositions, et encore cet été au Congrès des Suisses de l'Étranger réuni en août à Lenzerheide. Suite à ces démarches, il semble qu'un projet d'amendement à la loi sur la nationalité serait déposé au printemps prochain devant les Chambres fédérales. Différents partis y étant favorables, la loi modifiée pourrait entrer en vigueur courant 1995, voire début 1996, le délai référendaire passé. Si tel était le cas, ce serait une belle victoire pour les deux jeunes filles du Pays de Gex qui ont présenté leur cas avec éloquence et persuasion devant les instances de l'Organisation des Suisses de l'Étranger (OSE).** ✍